



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/281
8 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 28 de l'ordre du jour provisoire*

CONGRÈS UNIVERSEL SUR LA QUESTION DU CANAL DE PANAMA

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 50/12 de l'Assemblée générale, en date du 7 novembre 1996, dans laquelle l'Assemblée a appuyé l'initiative prise par le Gouvernement panaméen de convoquer le Congrès universel sur la question du canal de Panama, avec la participation des gouvernements, organismes internationaux, établissements universitaires publics et privés, usagers maritimes et entreprises de transport international, pour examiner conjointement le rôle que doit jouer le canal de Panama au XXI^e siècle. L'Assemblée a également demandé aux États Membres, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'Organisation maritime internationale (OMI) d'apporter leur assistance à cette entreprise. Le présent rapport fournit une mise à jour sur l'état d'avancement des préparatifs du Congrès universel sur la question du canal de Panama, qui doit se tenir à Panama du 7 au 10 septembre 1997.

Création de la Commission d'organisation du Congrès

2. Le 25 janvier 1995, le Président du Panama, M. Ernesto Pérez Balladares, a décidé par le décret-loi 96 de convoquer le Congrès universel sur la question du canal de Panama. L'objectif principal du Panama est de se préparer à assumer prochainement la responsabilité de la gestion du canal. Le Panama espère en particulier démontrer qu'il importe de constituer un partenariat entre le Gouvernement panaméen et les usagers pour que l'exploitation du canal soit plus efficace et mieux adaptée aux besoins.

3. Le décret-loi 96 prévoit la création d'une commission d'organisation du Congrès relevant du Ministère des affaires étrangères. M. Fernando Manfredo, ancien Administrateur de la Commission du canal de Panama, a été nommé Président de la Commission d'organisation.

* A/51/150.

Fondation du Congrès universel

4. La première tâche de la Commission d'organisation une fois créée a été d'élaborer des statuts définissant ses fonctions et ses mécanismes. La Fondation pour le Congrès universel sur la question du canal de Panama est l'un de ces mécanismes. Elle est responsable des aspects financiers de l'organisation du Congrès. La Fondation est une entité privée placée sous le contrôle du Gouvernement panaméen, qui doit faciliter le versement de contributions par les États Membres.

Ordre du jour

5. L'établissement d'un ordre du jour tenant compte des principes directeurs du décret-loi 96 et des dispositions de la résolution 50/12 de l'Assemblée générale est l'une des principales tâches accomplies par la Commission d'organisation. Les gouvernements, les organismes de coopération internationaux, les universités publiques et privées, les organisations maritimes et les entreprises de transport international ont été consultés. L'ordre du jour provisoire est fondé sur les suggestions formulées par ces différentes sources.

6. L'inscription à l'ordre du jour de la question des zones qui relèveront à nouveau de la juridiction panaméenne revêt une importance particulière. L'examen de la question permettra au Panama de présenter un aperçu des progrès réalisés en ce qui concerne la planification de la mise en valeur rationnelle du bassin hydrographique du canal et des zones côtières. Le Congrès offrira une tribune pour la présentation du plan régional à l'étude, visant à préserver le bassin et la diversité biologique de la région du canal. Les participants seront saisis d'un rapport actualisé sur le canal de Panama au XXI^e siècle, qui fournira des détails sur les diverses études effectuées concernant les éventuelles améliorations techniques à apporter au canal.

7. Les membres de la Commission d'organisation se rendent dans divers pays pour rencontrer les parties concernées, les informer du déroulement des préparatifs du Congrès et les inciter à y participer.

Budget

8. La Commission d'organisation a établi un projet de budget pour les exercices budgétaires 1995, 1996 et 1997 s'élevant au total à 2,8 millions de dollars des États-Unis. Ce budget comprend une contribution au coût de la mise à jour de l'étude de 1993 sur la construction d'une autre voie.

Coopération à l'organisation du Congrès

9. Conformément à la résolution 50/12 par laquelle l'Assemblée générale encourage les États Membres à collaborer avec le Panama à l'organisation du Congrès, la Commission d'organisation a sollicité officiellement l'aide de l'Union européenne et des gouvernements des pays ci-après : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

10. En outre, des rapports intérimaires ont été présentés aux Parlements centraméricain et européen ainsi qu'à l'Organisation maritime internationale. M. William O'Neal, Secrétaire général de l'OMI, a accepté de participer au Congrès et d'être l'un des principaux intervenants.

11. Ainsi que le spécifie la résolution 50/12, la Commission d'organisation est restée en contact étroit avec le bureau de pays du PNUD au Panama. L'un des principaux domaines de collaboration entre les deux entités a concerné le rôle important que pouvait jouer la Commission pour aider le PNUD à promouvoir un dialogue national sur la question du canal de Panama, auquel participeraient tous les secteurs de la société panaméenne. Nombre des points devant être examinés à l'occasion du Congrès ont fait partie de l'ordre du jour de la réunion "Panama 2000", qui a eu lieu à Coronado du 26 au 28 mai 1996. L'un des articles de la Déclaration finale signée par les chefs de toutes les délégations ayant participé à la réunion (voir annexe II) souligne en particulier l'importance du Congrès universel. Cette réunion a constitué une excellente occasion pour M. Manfredo de s'entretenir en privé avec M. Fernando Zumbado, Directeur du bureau pour l'Amérique latine du PNUD et de renforcer ainsi la coopération entre la Commission et le PNUD.

12. Pour que le Congrès se déroule comme prévu, la Commission s'est assurée par contrat les services d'une société britannique, la Seatrade Organization, qui s'occupe d'organiser des congrès depuis 25 ans. La collaboration de cette société prestigieuse devrait garantir le bon déroulement de la réunion.

Programme

13. La séance inaugurale, qui aura lieu le 7 septembre 1997, permettra de rendre hommage au rôle joué par la France et les États-Unis dans la construction du canal ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble pour l'appui apporté à la promotion de liens positifs entre les États-Unis et le Panama. Les traités relatifs au canal de Panama constituent une garantie pour le commerce international quant à la continuité de l'accès du canal de Panama et au maintien de sa neutralité après le 31 décembre 1999.

14. Du 8 au 10 septembre, les travaux seront consacrés au thème suivant : "Faire face au présent, préparer l'avenir". Plusieurs ateliers et une table ronde examineront trois questions clefs : la transition; l'avenir du canal; et les possibilités d'investissement.

15. La Commission d'organisation a pour mission d'aider le Gouvernement panaméen à organiser le Congrès universel et de contribuer ainsi aux efforts déployés pour établir des liens entre les usagers du canal de Panama et cette importante voie interocéanique et les encourager à participer à sa gestion. La constitution d'un solide partenariat entre le Panama et la communauté internationale sera l'une des pierres angulaires d'une administration efficace du canal de Panama.

ANNEXE I

Ordre du jour : Panama 2000

1. La transition : d'un canal américain à un canal panaméen
 - 1.1 Nouvelle législation et nouvelles structures organisationnelles.
 - 1.2 Maintien de la main-d'oeuvre actuelle et recrutement du personnel le plus qualifié existant sur le marché du travail.
 - 1.3 Maintien de normes de qualité pour l'entretien du matériel et la formation du personnel.
 - 1.4 Le canal : risques et lacunes. Sécurité des navires.
 - 1.5 Présence militaire étrangère contre utilisation efficace des zones concernées. Transformation et nouvelles utilisations.
 - 1.6 Conserver la confiance des usagers.
 - 1.7 Évaluation du canal.
2. Le canal au XXIe siècle : défis à relever.
 - 2.1 Projections à long terme en matière de trafic de transit (2060).
 - 2.2 Résultats de l'étude de 1993 sur la construction d'une autre voie.
 - 2.3 Investissements possibles pour faire face à la demande prévue.
Élargissement de la Tranchée Gaillard, évolution technique, troisième série d'écluses.
3. Administration et éventuels problèmes de gestion

Garantie de stabilité politique et juridique pour les usagers du canal et la communauté internationale.

ANNEXE II

[Original : espagnol]

Objectifs nationaux

Le Panama à l'horizon 2000 et au-delà : vision pour l'avenir,
engagements pour le présent

Au XXe siècle, la lutte menée par le peuple panaméen a permis au Panama de reprendre le contrôle du canal et de ses zones adjacentes. Au XXIe siècle, le Panama devra intégrer le canal dans le processus de développement national. À l'aube du nouveau millénaire, nous, représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile et d'organisations gouvernementales, souscrivons aux objectifs nationaux visés pour le XXIe siècle.

Premièrement. Nos objectifs à long terme sont des objectifs stratégiques de développement national qui ne doivent pas nous faire négliger les problèmes actuels. Il s'agira de s'employer à résoudre les questions figurant à l'ordre du jour national, conformément aux vœux de la population.

Deuxièmement. Nos objectifs touchant le Panama à l'horizon 2000 et au-delà sont ambitieux et témoignent de notre optimisme et de notre foi en nos capacités de citoyens.

Nous nous engageons à poursuivre des objectifs de développement fondés sur l'égalité et l'équité, qui sont essentiels pour moderniser le pays, à faire bénéficier du progrès une grande partie de ceux qui aujourd'hui n'en profitent pas et à réduire considérablement la pauvreté.

Nous nous engageons à consolider l'État de droit dans le cadre duquel toutes les forces politiques pourront avoir accès au pouvoir de manière démocratique; à appliquer pleinement la disposition de la constitution relative à la démilitarisation du pays; à veiller à ce que les institutions publiques et privées fonctionnent de manière transparente.

Nous nous engageons à renforcer les processus gouvernementaux démocratiques, à encourager les citoyens à y participer et à faire en sorte que l'État soit véritablement le garant de la stabilité sociale et du respect de la diversité culturelle qui caractérise la société panaméenne afin que prévalent les intérêts de la nation sur tous les autres intérêts.

Troisièmement. Compte tenu des objectifs nationaux, les partis politiques sont tenus de présenter leurs programmes et les moyens permettant de les mettre en oeuvre. La population pourra ainsi évaluer la manière dont chaque parti au pouvoir pourrait s'acquitter de ses fonctions.

Quatrièmement. Le 31 décembre 1999 marquera un jalon historique pour le développement de la nation. À cette date, se concrétiseront les aspirations que des générations de Panaméens ont nourries depuis près d'un siècle. Leur souhait d'assumer la souveraineté sur leurs ressources, leur canal et ses zones adjacentes pour le progrès et le bien-être de tous sera enfin exaucé. C'est

/...

pour cette raison que nous reconnaissons que la question du canal est une question intéressant l'État, d'une portée par conséquent bien plus importante que les affaires du gouvernement.

L'État est donc tenu de gérer le canal de façon efficace, tâche qui est à la fois un défi et un devoir vis-à-vis de nous-mêmes, du développement intégré du pays et de la communauté internationale.

Cette chance qui nous est donnée comporte également un grand risque : si nous échouons, nous compromettrons la viabilité future de notre nation.

Cinquièmement. Le canal de Panama est une entreprise d'importance mondiale qui est gérée par un personnel efficace, en majorité panaméen, et doit faire partie intégrante du pays car il est essentiel pour assurer son plein développement. Il est donc fondamental de coordonner toutes les activités concernant la voie interocéanique et ses rapports avec les autres institutions gouvernementales.

Sixièmement. Le personnel panaméen qui prête son concours doit assumer la responsabilité de la gestion du plus grand bien national. Le peuple panaméen espère que ce personnel expérimenté participera au processus de modernisation du pays.

Il convient de promouvoir de façon efficace la participation des femmes à la gestion du canal à tous les niveaux.

Septièmement. Nous, représentant les partis politiques, la société civile et le Gouvernement reconnaissons qu'il est vital pour atteindre les objectifs nationaux :

a) De ne pas mêler la politique partisane ou sectorielle aux décisions qui sont du ressort des autorités responsables de la gestion du canal de Panama;

b) De faire en sorte que le projet de loi organique concernant les autorités responsables de la gestion du canal de Panama fasse l'objet d'un examen approfondi au niveau national avant d'être présenté à l'Assemblée législative;

c) De veiller à ce que la loi concernant les autorités responsables de la gestion du canal garantisse les droits et conditions de travail du personnel du canal;

d) De diffuser à l'intention de la population, par divers moyens, tant officiels qu'officieux, des informations sur la question du canal et des zones adjacentes devant être placées sous la juridiction panaméenne;

e) De s'assurer que les membres du Conseil d'administration responsables du canal de Panama, ainsi que l'administrateur et l'administrateur adjoint, sont nommés uniquement en raison de leurs compétences et de leur honnêteté. Plus ils seront représentatifs, plus grandes seront les chances de les voir continuer à s'acquitter de leurs fonctions au-delà des échéances électorales;

f) De veiller à ce qu'en 1999, le processus électoral soit aussi transparent qu'en 1994 et conforme aux normes et au calendrier définis par notre Constitution et ait lieu sous la supervision de tous les organismes nationaux et internationaux souhaitant jouer le rôle d'observateur;

g) De préserver le patrimoine écologique de la région interocéanique afin d'assurer la continuité du canal de Panama;

h) De tenir, dans les meilleurs délais, des réunions afin d'examiner :

i) L'avant-projet de loi concernant les autorités responsables du canal de Panama;

ii) Le plan général d'occupation des sols et le plan régional des autorités chargées de la région interocéanique;

iii) La transformation et la réutilisation des bases militaires.

Huitièmement. Nous déclarons vouloir participer activement au Congrès universel sur la question du canal de Panama, devant avoir lieu du 7 au 10 septembre 1997. Aussi bien le Congrès lui-même que les réunions préparatoires devront permettre d'informer de façon claire les citoyens panaméens et la communauté internationale des décisions prises et des projets nationaux concernant l'administration du canal de Panama et les améliorations à y apporter.

Neuvièmement. En souscrivant aux objectifs concernant le Panama à l'horizon 2000 et au-delà, nous, Panaméens, pouvons avoir la certitude que nous nous engageons sur la bonne voie, une voie multiforme, mais ces objectifs sont ceux de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de notre nation.

Dixièmement. De créer un forum permanent permettant de débattre de la question du canal, avec la participation de la société civile et des partis politiques panaméens.

Onzièmement. Les rapports présentés par les groupes de travail complètent le présent document.

Coronado, le 28 mai 1996.

Partis politiques :

Partido Nacionalista Popular

(Signé) Jorge FLORES

Partido Demócrata Cristiano

(Signé) Rubén AROSEMENA

Movimiento Renovación Nacional

(Signé) Joaquín José VALLARINO

Movimiento Papa Egoró

(Signé) Gloria YOUNG

/...

Partido Renovación Civilista

(Signé) Carlos ABADÍA

Movimiento Liberal Republicano
Nacionalista

(Signé) Ramón MORALES

Partido Revolucionario Democrático

(Signé) Francisco SANCHEZ CARDENAS

Partido Solidaridad

(Signé) Simón TEJEIRA

Société civile :

Foro, Mujeres de Partidos Políticos

(Signé) Berta TEJEIRA

Consejo Nacional de Trabajadores
Organizados

(Signé) Mariano MENA

Sindicato de Trabajadores del
Canal de Panamá

(Signé) Lina BOZA

Consejo Nacional de la Empresa
Privada

(Signé) Víctor M. LEWIS

Asociación Pequeños y Medianos
Productores

(Signé) Josué CÁCERES

Foro, Mujer y Desarrollo

(Signé) Mariela ARCE

Coordinadora Nacional de Pueblos
Indígenas de Panamá

(Signé) William BARRIGÓN

Consejo Ecuménico

(Signé) Roberto BRUNEAU

Consejo de Rectores

(Signé) Octavio TAPIA

Groupes universitaires

(Signé) Raúl LEIS

Église catholique

(Signé) Mgr José DIMAS CEDEÑO

Associations de représentants
des médias

(Signé) Luis Alberto DIAZ

Consejo Nacional de Cooperativas

(Signé) Euclides TEJADA

Fundación del Trabajo

(Signé) Eduardo VALLARINO

Gouvernement panaméen :

Le Ministre chargé des relations extérieures

(Signé) Ricardo Alberto ARIAS

Animateur :

L'ex-Président de la Colombie

(Signé) Belisario BETANCUR
